



PARIS, VIB  
5, rue Bayard, 5,  
Téléphone : 614,36 - 524,45

# DE ROUBAIX-TOURCOING

34, Grande-Rue, 34

35, Rue des Ursulines, 35

L. J. L. B.  
16, rue d'Angleterre, 15,  
Téléphone : 672

## REFLÉCHISSEZ ENCORE

C'est absurde ! Tout fait craindre le contraire, et cependant nous voulons croire que la loi de honte ne sera pas à l'Officiel.

Après tout, il en est temps encore : pourquoi celui à l'honneur de qui est confiée cette mission n'accomplirait-il pas son devoir ?

Le chef d'un grand Etat, le jour où commence à peser sur ses épaules le fardeau de la plus écrasante responsabilité, doit devenir un homme nouveau, et les grâces nécessaires ne lui font pas défaut pour cela.

Louis XII oublie les injures du duc d'Orléans. Le modeste citoyen élevé à la présidence de la République ne saurait se rappeler les combats dont sa grandeur peut être, en une certaine mesure, le fruit : il ne doit avoir d'autres yeux que pour les inévitables régies de la justice entre « sujets », de volonté qui pour sauvegarder les intérêts d'innocentes propriétés l'inaliénable domaine de l'homme vivant en démocratie, sinon ce mot démocratique dont on nous assourdit est un leurre stupide.

Que les sympathies personnelles du premier magistrat soient dans un sens ou dans l'autre, qu'importe ? Il lui faut agir comme si ces sympathies n'existaient pas, il lui faut agir dans l'intérêt de la justice, de cette justice distributive qui impose l'égalité et le pareil traitement pour les divers enfants de la même patrie.

Aujourd'hui la moitié de la France — plus que la moitié par le nombre, davantage encore par l'intelligence, la situation, le patriotisme — se sent frappée au cœur dans la proscription de tant de braves gens.

D'innombrables protestations, les avènements les plus autorisés ont crié gare au pouvoir emporté sur le chemin des catastrophes.

Le mouton enragé qui nous gouverne, le violent par peur, ne pouvait rien entendre, mais M. le président de la République a d'autres sentiments : il sait à quel point sont violées les choses que lui-même défendait tous les jours aux bords du grand fleuve de l'aveuglement à compter parmi ses clients tous les opprimés indistinctement.

La Constitution ne comprend pas de lettre morte ; elle met entre les mains du président un droit suprême : l'appel de la représentation nationale visiblement égarée par de mesquines considérations à la représentation nationale se ressaisissant.

Le pays n'est pas avec la représentation égarée... Qui donc l'égaré ? Chacun le sait : des engagements pris vis-à-vis des Loges... la pensée que le ministre actuel fera les élections, la crainte de lui déplaire... des raisons monnaie éternelles peut-être.

Quel est le devoir du chef de l'Etat ? Nous prenons la liberté de le tracer. Dans l'intérêt de la République, protéger les assemblées contre elles-mêmes ; éviter jusqu'à l'apparence d'une faiblesse ou d'une complaisance.

Quel est le caractère dominant du mode de votation de cette loi ? La proscription.

Les meneurs craignent un revirement. Les votes ont été « calés ». Quel est ce qui a été calé ? Les résolutions des notables qui ont les majorités « étaient incertaines, ni noires, ni immuables » elles étaient imposées.

Qu'est-ce que cela signifie ? Parlementaire, à un ancien président du Sénat qu'il faut apprendre ces choses : il les sait.

S'il le sait que doit-il faire ? De sa décision peut dépendre le bon ou le mauvais renom de l'histoire ; le repos ou le trouble de conscience devant lui-même ; cela c'est son affaire !

Mais notre affaire à nous, celle de nos enfants en dépendent également. C'est pourquoi il nous appartient d'insister. De l'appel ou du non appel de M. le président de la République, peut sortir le paix ou la discorde, la liberté ou la tyrannie, la propriété ou le collectivisme, la persécution sanglante, le salut ou la ruine de la patrie. Nous n'exagérons pas ! Ces intérêts, il en est le gardien, mais

## ON CONGRÈME LES VICTIMES

On écrit d'Angers qu'à la dernière séance du bureau de bienfaisance M. Ch. Bouhier, maire, assisté de membres de la Commission administrative a remis à Mme Louise Farion, née à Chaudfontaine, en religion Sœur Thérèse de la Croix, préposée au service pharmaceutique du dispensaire de la rue Saint-Blaise, une médaille d'honneur de l'Assistance publique, qui lui avait été décernée par le ministre de l'Intérieur. M. le maire a félicité la Sœur et la remercié du dévouement qu'elle prodigue depuis vingt ans à la classe ouvrière d'Angers.

Dans quelques jours sans doute ce même ministre de l'Intérieur enverra des gens de police pour expulser comme une coupable celle qui élève aujourd'hui comme une héroïne.

## ESCRUQUERIE ET DIFFAMATION

Escroquerie et diffamation. Escroquerie et diffamation. Escroquerie et diffamation. Escroquerie et diffamation.

## LE PATSANT

## ROME

## GAZETTE DU JOUR

## NI DIEU, NI MAITRE

## LES MINISTRES EN VOYAGE

## CEUVRES DE MER

## 1871-1901

On parle beaucoup de la course d'automobiles Paris-Berlin. Le sujet étant peu plaisant, un mot suffira : Le sceptique qui, en 1871, lors de l'entrée en armes des Prussiens à Paris, se serait avisé de dire : « Bast ! nous leur rendrons un jour leur visite à Berlin, dans une aimable joute sportive », ne l'eût pas dit deux fois. On lui eût fait rentrer son blasphème dans la gorge.

Pourrait-il, il aurait prêté vrai. Que de blasphèmes de 1871 sont devenus articles de foi en 1901 !

Le révolutionnaire qui, au lendemain de l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecocq, du massacre des otages, et de l'incendie de Paris, aurait dit : « Un jour viendra où, sans que la Commune soit officiellement proclamée, les commandeurs tiendront réellement le pouvoir ; ils seront honorés, ils donneront leurs ordres au gouvernement ; les généraux, s'ils ne sont pas assassinés, mourront de douleur des colères et des outrages dont ils auront abusés ; les religieux, s'ils ne sont pas massacrés, seront spoliés et dispersés ; les imbeciles, s'ils ne sont pas livrés aux flammes, seront livrés au feu qui se chargera d'en rendre la possession insupportable pour les occupants ; un jour viendra où la Commune règnera en fait sous un gouvernement qui se vante hypocritement de rétablir l'ordre dans le pays, en attendant qu'elle rétablisse officiellement sous un gouvernement qui essaiera de dévaster et ruiner le pays ; le révolutionnaire qui aurait dit cela aurait encouru la colère de la foule et la justice des tribunaux.

Pourrait-il, il aurait prêté vrai. Hier, le ministre de la Guerre était reçu à Versailles au cri de : « Vive la société ! » et il n'était pas étonné. On chantait l'Internationale sur son passage, et il avait, au banquet, un excellent repas. Il n'avait même obtenu la présence d'un ministre du gouvernement aux agapes révolutionnaires.

Hier, nous n'étions rien, s'écriait-il, et aujourd'hui nous sommes tout. M. le ministre de la Guerre remercia. Un grand personnage, dit nom de Camille Pellat, félicita le général André d'avoir détruit le champ de carottes exploités par les généraux au détriment de leurs inférieurs. Et le général André, loin de venger ses compagnons d'armes outragés et diffamés, souriait complaisamment.

Pendant que les généraux sont jetés en pâture à la fureur révolutionnaire, les peuples sont déshonorés, les propriétés des citoyens par les socialistes de la Chambre et du Sénat, et les socialistes et révolutionnaires légifèrent ensemble pour égarer la propriété sous les impôts.

Ainsi s'exécute le programme énoncé, le même jour, par l'anarchiste Sébastien Faure à Lyon : « Guerre au capitalisme, au cléricalisme, au militarisme ! Ce qui signifie : Plus de capital, plus de religion, plus d'armée ! »

La Commune réprimée en 1871 par Monsieur Thiers prend sa revanche en 1901 sous le gouvernement de M. Waldeck-Rousseau.

Le tableau est vraiment trop triste pour que nous n'exprimions pas l'espérance de voir la Commune légitime de 1901 subir le sort de la Commune réprimée de 1871. L'une fait naître dans le sang, l'autre sera étouffée sous l'indignation et le mépris de la France légitime, consultée aux élections prochaines.

Nous devons saluer les symboles de répression du pays, partout où ils se manifestent : déjà les amis de la liberté ne peuvent plus garder aux accusations de cléricalisme qui les ont trop longtemps effrayés. Ils se rendent compte que les catholiques ne demandent que le droit commun et la liberté, et dédaignent d'être taxés d'un nom qui n'a ni portée ni signification.

MM. Cavaignac et Syveton ont dit hier à Lyon, comme l'avaient dit MM. Thiery et Ribot à Roubaix, qu'ils se souciaient peu de la manœuvre et qu'ils ne les empêcheraient pas de défendre la liberté de conscience, la liberté d'enseignement et toutes les libertés.

Méprisables manœuvres, c'est les déclarer. Que le gouvernement s'élève contre les vertueuses qui mangent la Commune légitime. L'opposition suivra la ligne droite qui conduit au relèvement du pays.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 1<sup>er</sup> juillet (matin)

M. Deschanel, président.

## LES RETRAITES OUVRIÈRES

Le débat des amendements sur l'article 14 continue ; plusieurs sont, d'ailleurs, retirés aussitôt que présentés.

M. Denys Cochin propose d'accorder le bénéfice de la loi à « tout ouvrier ou employé de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, français ou étranger, qui aura travaillé pendant un certain nombre d'années, par une association de production, et à tout patron qui, ayant en cette qualité versé des contributions à la caisse des retraites ouvrières, aura, sans avoir accompli sa carrière en qualité d'ouvrier salarié, la discussion sur cet amendement est renvoyée à l'article 15.

M. Vallaux propose, sous le titre de « tout ouvrier », de donner à la loi un caractère plus général. Les mots : « de production » sont également supprimés après les associations ouvrières.

M. Vallaux propose, sous le titre de « tout ouvrier », de donner à la loi un caractère plus général. Les mots : « de production » sont également supprimés après les associations ouvrières.

Un amendement de M. Labbé, Lemaire tendant à modifier les premiers articles de la loi, est retiré après la lecture de ces articles, qui ont été lus à la séance du 26 juin.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

M. Labbé, Lemaire propose de ramener à 50 ans au lieu de 60, conformément à la règle générale suivie par l'Etat et toutes les grandes administrations, la limite d'âge pour la retraite. Cette limite sera appliquée par M. Berry, ministre de la Guerre, qui expose la lamentable situation faite aux travailleurs auxiliaires, avant tout, le travail qui est devenu impossible, et vivement combattu par le rapporteur.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 1<sup>er</sup> juillet (soir)

Présidence de M. Maurice Faure, vice-président.

## TOUJOURS LA GUERRE AUX PELLETS

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

La Chambre a continué la discussion de la loi sur les retraites ouvrières. Elle a adopté l'article 14, qui concerne les associations de production.

## LA JOURNÉE

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce matin la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

## INFORMATIONS DU SOIR

### LES ASSOCIATIONS

Les associations ont continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Les associations ont continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Les associations ont continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Les associations ont continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Les associations ont continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Les associations ont continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Les associations ont continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

## ECHOS DU SÉNAT

Le Sénat a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Sénat a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

## LE DÉPART DES CHARTREUX

Les Chartreux ont quitté ce soir leur monastère de Chartres.

Les Chartreux ont quitté ce soir leur monastère de Chartres.

Les Chartreux ont quitté ce soir leur monastère de Chartres.

Les Chartreux ont quitté ce soir leur monastère de Chartres.

Les Chartreux ont quitté ce soir leur monastère de Chartres.

Les Chartreux ont quitté ce soir leur monastère de Chartres.

Les Chartreux ont quitté ce soir leur monastère de Chartres.

Les Chartreux ont quitté ce soir leur monastère de Chartres.

## ACCIDENT AUTOMOBILE

Un accident d'automobile a eu lieu ce soir à Paris.

Un accident d'automobile a eu lieu ce soir à Paris.

Un accident d'automobile a eu lieu ce soir à Paris.

Un accident d'automobile a eu lieu ce soir à Paris.

Un accident d'automobile a eu lieu ce soir à Paris.

Un accident d'automobile a eu lieu ce soir à Paris.

Un accident d'automobile a eu lieu ce soir à Paris.

Un accident d'automobile a eu lieu ce soir à Paris.

## PALAIS DE JUSTICE

Le Palais de Justice a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Palais de Justice a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Palais de Justice a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Palais de Justice a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Palais de Justice a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Palais de Justice a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Palais de Justice a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.

Le Palais de Justice a continué ce soir la discussion de la loi sur les retraites ouvrières.